

Jeu Quizz Danse avec les Stars - 150 ans Nestlé

1 – ORGANISATION DU JEU

Société organisatrice : NESTLE France, Société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux (77) sous le numéro 542 014 428, ayant son siège social au 7 Bd Pierre Carle, BP 900, Noisiel, 77446 MARNE LA VALLE Cedex 2, organise du 24/10/2016 au 13/11/2016, 23h59 inclus, heure française, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : «**Jeu Quizz Danse avec les Stars - 150 ans Nestlé**» (ci-après dénommé le « Jeu »).

Ce Jeu se déroule exclusivement sur Internet aux adresses suivantes : www.croquonslavie.fr / www.150ans.nestle.fr

L'adresse du Jeu est la suivante :

Société Nestlé France
CLV/ Jeu Quizz Danse avec les Stars - 150 ans Nestlé
7, boulevard Pierre Carle
BP 900 Noisiel
77446 Marne la Vallée Cedex 2

2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), membres du Club Croquons La Vie (l'inscription est gratuite et sans engagement) à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, et ceux de la société gestionnaire du Jeu, ainsi que des membres de leur famille.

3 – ANNONCE DU JEU

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- www.croquonslavie.fr ;
- www.150ans.nestle.fr;
- Newsletters Croquons la Vie ;

4 – DOTATIONS MISES EN JEU

1^{er} rang : 5 lots de 2 places pour assister à une émission live (en direct) Danse avec les Stars. Les gagnants de ces lots seront informés par mail dès la fin du tirage au sort.

A noter pour participer à l'émission :

- Après confirmation du gain (par mail), confirmer par mail 10 jours au plus tard avant la date de l'émission pour les participants : noms, prénoms, et pour les enfants (minimum 10 ans) âge des enfants, adresse mail et numéro de téléphone. Ces informations seront transmises à TF1 qui enverra les convocations officielles.
- les enfants doivent avoir au minimum 10 ans, tous les enfants mineurs doivent être accompagnés d'un adulte
- tous les invités doivent se présenter avec leur papier d'identité
- l'émission a lieu au Studio 217 (50 Avenue du Président Wilson, 93210 Saint-Denis) et la convocation a lieu en général vers 17h30, l'émission se termine vers 00h30 et les invités ne peuvent pas quitter le plateau en amont.

- les invités devront obligatoirement se présenter en tenue de soirée/tenue chic

2^{ème} rang : 20 Casques Audio Philips, d'une valeur unitaire indicative de 66 euros TTC

3^{ème} rang : 150 Batteries d'appoint « 150 ans Nestlé », d'une valeur unitaire indicative de 15€ TTC

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

5 – MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Se connecter sur le site www.150ans.nestle.fr ou sur le site www.croquonslavie.fr du 24/10/2016 au 13/11/2016 23h59 inclus, heure française.
- Cocher la case « j'ai lu et j'accepte le règlement »
- Répondre aux questions
- S'inscrire en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire (notamment nom, prénom, adresse postale et adresse e-mail)
- Valider son inscription
- La participation sera prise en compte au moment où la personne valide son inscription.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) sera acceptée pendant toute la durée du Jeu.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

6 – DETERMINATION DES GAGNANTS

Parmi les bonnes réponses, le tirage au sort aura lieu dans un délai de 15 jours à compter de la fin du Jeu.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Jeu.

7 – MODALITES D'OBTENTION DE LA DOTATION

Les gagnants recevront leur dotation à l'adresse qu'ils auront indiquée lors de leur inscription sur le site Internet du Jeu dans un délai approximatif de 6 à 8 semaines à compter de la fin du jeu.

La Société Organisatrice veille au bon acheminement des dotations. En cas de dommages apparents, il appartient au gagnant d'émettre des réserves auprès du transporteur dans les trois jours suivants la réception de sa dotation.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une adresse inexacte ou d'absence du gagnant à l'adresse indiquée sera tenue à sa disposition pendant un délai de quatre mois à compter de la fin du Jeu à l'adresse suivante :

Société Nestlé France
CLV/ Jeu Quizz Danse avec les Stars - 150 ans Nestlé
7, boulevard Pierre Carle
BP 900 Noisiel
77446 Marne la Vallée Cedex 2

Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

8 – ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ACCES AU REGLEMENT

8.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

8.2 Accès au règlement

Le présent règlement est accessible sur les sites www.150ans.nestle.fr ou www.croquonslavie.fr jusqu'au 13/11/2016 23h59, heure française.

9- ANNULATION/MODIFICATION DU JEU

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

10- CONTESTATION ET RECLAMATION

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximum après la clôture du Jeu, à l'adresse suivante :

Société Nestlé France
CLV / Jeu Quizz Danse avec les Stars - 150 ans Nestlé
7, boulevard Pierre Carle
BP 900 Noisiel
77446 Marne la Vallée Cedex 2

11- RESPONSABILITE LIEE A L'UTILISATION DU RESEAU INTERNET

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

12- PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives le concernant qu'il pourra exercer en écrivant à l'adresse du service consommateur Nestlé :

Société Nestlé France
CLV/ Jeu Quizz Danse avec les Stars - 150 ans Nestlé
7, boulevard Pierre Carle
BP 900 Noisiel
77446 Marne la Vallée Cedex 2

13- LOI APPLICABLE

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.